

Au conseil des ministres

# Approbation du projet de loi de Finances pour l'année 2004

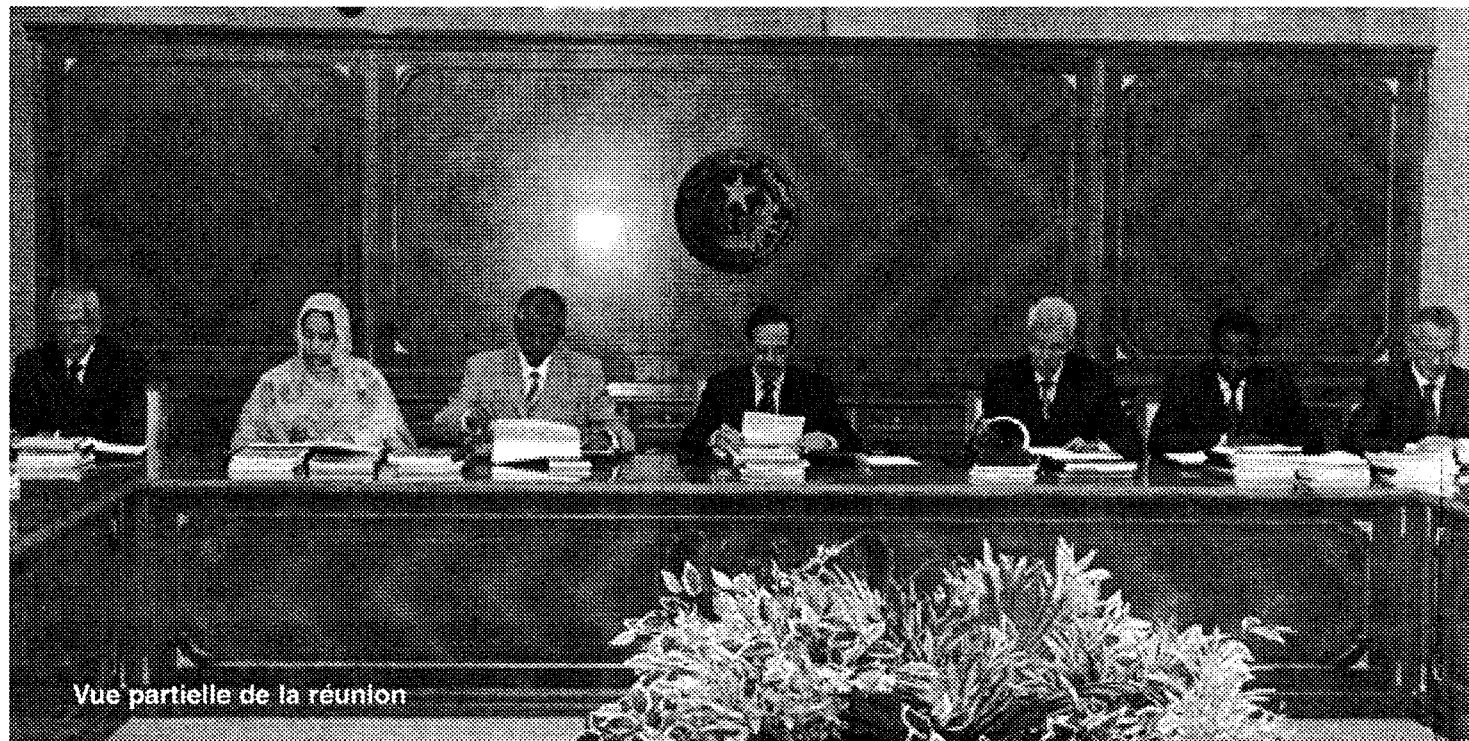
- *Un budget qui favorisera la croissance économique et la lutte contre la pauvreté*
- *Le Budget Consolidé d'Investissement s'élevant à 52 milliards d'ouguiya enregistre une progression de plus de 12%*

Réuni hier sous la présidence du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, le Conseil des ministres a examiné et approuvé le projet de loi de Finances pour l'année 2004.

S'équilibrant en recettes et en dépenses à 132.238.010.000 UM, ce budget est marqué par un accroissement de 9% des recettes sous «l'effet conjugué de la modernisation et du renforcement de l'administration fiscale ainsi que la simplification des différents impôts».

Le budget se caractérise aussi par un accroissement des dépenses d'investissement (hors SNIM). C'est ainsi que le secteur de l'aménagement du territoire reçoit 28,37% des dépenses d'investissement, le développement rural 13,36%, les ressources humaines 24,86%, le développement industriel 5,74% et les projets multisectoriels 13,19%.

Lire page 3



Vue partielle de la réunion

Au conseil des ministres

# Approbation du projet de loi de Finances pour l'année 2004

• *Un budget qui favorisera la croissance économique et la lutte contre la pauvreté*

• *Le Budget Consolidé d'Investissement s'élevant à 52 milliards d'ouguiya enregistre une progression de plus de 12%*



Le Conseil des Ministres s'est réuni le mardi 2 décembre 2003 sous la présidence de Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République.

Le Conseil a examiné et approuvé le projet de loi de finances pour l'année 2004.

Ce Projet de loi s'équilibre en recettes et en dépenses à 132 238 010 000 ouguiya. Les recettes budgétaires enregistrent un accroissement de 9 %, sous l'effet conjugué de la modernisation et du renforcement de l'administration fiscale ainsi que la simplification des différents impôts.

Le niveau des dépenses publiques traduit le souci du gouvernement de renforcer les moyens de fonctionnement des secteurs sociaux, des administrations de souveraineté et des secteurs d'activité économique. Il s'inscrit, aussi, dans le cadre de

l'action menée en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens notamment par une augmentation de 28 % des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, civils et militaires.

Le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) s'élève à 52 000 000 000 d'ouguiya enregistrant ainsi une progression de 12,55 % par rapport à 2003.

Les dépenses d'investissements (hors SNIM) se répartissent comme suit par secteur:

- Aménagement du Territoire : 14.754,70 Millions d'ouguiya soit 28,37%
- Développement Rural : 6.945,83 Millions d'ouguiya soit 13,36%
- Ressources Humaines : 12.929,37 Millions d'ouguiya soit 24,86 %
- Développement Industriel: 4.826,53 Millions d'ouguiya soit 9,28%

• Développement Institutionnel : 2.987,27 Millions d'ouguiya soit 5,74%

• Projets multisectoriels : 6.856,30 Millions d'ouguiya soit 13,19%

Le financement sur les ressources propres du budget de l'Etat représente 48,46 % du montant global des investissements publics traduisant l'effort considérable consenti par les pouvoirs publics pour la maîtrise du développement économique et social du pays.

Le financement sur ressources extérieures qui représente 50,54 % est largement dominé par les dons et quasi-dons dans le but d'assurer la soutenabilité de notre dette.

La loi de Finances pour 2004 favorisera ainsi la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans le respect des grands équilibres macro-économiques.